



3^e marché de potiers des Hauts de France

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Présentation de l'événement :

Les potiers des Hauts de France organisent un événement annuel autour de la céramique. Celui-ci aura lieu le 6 juin 2027 à Esquelbecq au site de la chênaie.

Une tombola et une démonstration y sont organisées.

Cet événement s'adresse exclusivement aux céramistes professionnels des Hauts de France. La priorité sera donnée aux céramistes professionnels **dont il s'agit de la seule activité**.

Aucun droit d'entrée n'est demandé aux visiteurs, l'accès est libre et gratuit.

2. Authenticité des réalisations :

Chaque exposant certifie que les produits présentés sur son stand sont ses réalisations personnelles et s'engage à présenter la production correspondant à son dossier de candidature.

Il s'engage à être en ordre vis-à-vis de la législation en vigueur.

3. Modalités de participation :

Le droit de participation est fixé à 75 € pour un emplacement de 4m/3m.

Chaque exposant installe son propre matériel (supports, tonnelles) sur cet espace.

Il est demandé de soigner la présentation de son stand

L'organisateur attribuera 1 seul emplacement par artiste.

L'organisateur ne prélève aucune commission sur les ventes,

Le sandwich de midi ainsi qu'une boisson vous seront offerts.

4. Assurance

Chaque exposant doit avoir contracté une assurance « responsabilité civile **professionnelle** » valable à la date de la manifestation.

L'association « Potiers Céramistes HDF » a contracté une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas de vol, de casse, de détérioration ou d'intempéries.

5. Annulation

En cas de désistement, moins d'un mois avant la manifestation, aucun remboursement de l'inscription ne pourra être réclamée, sauf cas de force majeure.

(N.B. Si remboursement, l'adhésion reste due)

En cas d'annulation du marché, les organisateurs s'engagent à effectuer le remboursement de l'inscription **excepté l'adhésion à l'association**.

4. Tombola :

Règlement de la tombola :

Les exposants remettent à l'organisateur une pièce ou un lot de pièces d'une valeur de 200€ qui sera exposée sous un stand spécifique...

Les visiteurs pourront acquérir un billet de tombola pour un prix de 2 € le ticket sur lequel sont inscrits les coordonnées de la personne et 3 choix par ordre de préférence de la pièce qu'il souhaite gagner.

Dès que 100 billets sont vendus, un tirage au sort désignera le gagnant qui emportera la pièce désignée

Les tickets restent en jeu dans l'urne auxquels viendront s'ajouter les nouveaux 100 tickets

Suivi d'un nouveau tirage... et ainsi de suite toute la journée

(D'où 3 choix de pièce au cas où il y a la même sélection du visiteur)

Le prix de 200 € sera remis au céramiste qui a réalisé la pièce gagnante... et ainsi de suite...
Les œuvres non primées seront rendues aux artistes après la journée.

5. Candidature :

Les candidatures doivent être adressées avant **le** _____ uniquement via le formulaire en ligne.

En cas de problème avec l'inscription, merci de nous contacter par mail à l'adresse suivante :
potiersceramisteshdf@proton.me

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire d'inscription complété en ligne.
- Un CV artistique.
- 5 photos récentes de très bonne qualité (en JPEG 300 DPI 2mo maxi) de votre travail, dont une photo de votre stand. Ces photos seront libres de droits et le candidat autorise l'organisateur à les utiliser pour promouvoir l'événement sous quelque forme que ce soit,
- Votre responsabilité civile **professionnelle** » valable à la date de la manifestation.

Pour les photos, la démarche artistique et le CV, merci de les envoyer uniquement via le site www.swisstransfer.com , à l'adresse potiersceramisteshdf@proton.me

La sélection des candidats se fera par le jury sur base des photos envoyées. La qualité des photos est donc primordiale.

Les résultats vous seront communiqués par email **en** _____.

Les dossiers incomplets ou envoyés en retard ne seront pas pris en compte.

6. Paiement :

Après approbation de la candidature, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Un bulletin de virement vous sera expédié par mail. Le paiement devra être effectué au plus tard **le** _____.

Seul le paiement garantit l'emplacement.

8. Publicité de l'événement :

- Chaque participant recevra des affiches et flyers par la poste et par mail.
- Facebook en Instagram
- Insertion dans la Voix du Nord.
- Publication dans les médias locaux.
- Site internet

9. En pratique :

- L'événement est ouvert au public le dimanche 6 juin 2027, de 10h à 18h.
Chaque candidat est présent sur place pendant toute la durée de l'événement.
- L'exposant devra se munir de son propre matériel pour concevoir son stand,
- Le montage des stands peut se faire à partir de 7h.
- Chaque exposant est prié de reprendre ses déchets à son départ afin de laisser le site dans le même état qu'il l'a trouvé.

10. Règlement général de protection des données, RGPD

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement général de protection des données, dit « RGPD » et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, en remplissant le présent formulaire, vous êtes informé que l'association des potiers et céramistes des Hauts de France traite vos données personnelles dans le cadre de votre inscription pour cet évènement.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour les utiliser exclusivement lors de l'organisation de la biennale. Elles ne seront pas utilisées à d'autres finalités.

Les données collectées seront communiquées aux seuls membres de l'association. Elles seront exploitées et communiquées sur le site Internet et réseaux sociaux le cas échéant et/ou tout document à usage exclusif de l'évènement, flyers, newsletter, liste des exposants... Les données sont conservées pendant 10 ans par l'association.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en adressant un mail à l'adresse suivante : potiersceramisteshdf@proton.me

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

10. Contacts :

Association des Potiers et Céramistes des Hauts De France
Mr BURGHGRAEVE Bernard
Tel : 06.83.62.22.18